

VICHY

PATRIMOINE MONDIAL

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
Occupation du domaine public routier en vue de l'exercice d'une activité économique
touristique de type « Petit Train »

Date d'envoi à la publication	25 09 2023
Date limite de réception des offres	06 11 2023
Objet de l'occupation	Délivrance d'une autorisation de stationner sur le domaine public avec droits exclusifs et d'utiliser le domaine public routier de la ville pour proposer une activité de promenade en « Petit train » touristique
Lieu	Parc des Sources
Caractéristiques essentielles des prestations	<ul style="list-style-type: none">- Visites touristiques commentées de la ville de Vichy- Organisation de visites pour les groupes de touriste- Activité en lien avec Vichy Destinations
Type d'occupation/Durée/Redevance	<p>Convention d'occupation temporaire du domaine public, non constitutive de droits réels, délivré pour une durée minimum de 7 ans et maximale de 14 ans.</p> <p>Occupation délivrée moyennant le paiement d'une redevance annuelle dont le montant sera au moins égal à 7500 €.</p>
Critères d'attribution du titre d'occupation	<p>Les propositions seront analysées au vu des critères suivants classés par ordre décroissant:</p> <ol style="list-style-type: none">1) <u>Dossier commercial</u> (40 %) :<ul style="list-style-type: none">- Expérience professionnelle dans le domaine- Politique tarifaire et parcours- Fonctionnement et articulation avec l'Office de tourisme2) Insertion environnementale (40 %)<ul style="list-style-type: none">- Caractéristiques énergétiques du train- Aspect visuel du train3) Dossier financier (30 %)<ul style="list-style-type: none">- Proposition de redevance- Validité économique du projet- Montant des investissements prévus et durée de l'amortissement

VICHY

PATRIMOINE MONDIAL

	<p>Une négociation pourra avoir lieu avec l'ensemble des candidats ou avec seulement certains d'entre eux en fonction de l'intérêt des projets présentés. De la même façon, la convention d'occupation temporaire d'exploitation du domaine public routier pourra être délivrée sans négociation.</p>
	<p>Le cahier des charges sera envoyé sur demande adressée par mail à l'adresse suivante : servicereglementation@ville-vichy.fr</p>
Modalités de dépôts des offres	<ul style="list-style-type: none">- Une lettre de motivation dûment remplie et signée avec les coordonnées du candidat attestant que celui-ci répond à l'appel d'offre en son nom propre (ou celui de sa société) et sous sa responsabilité).- Les références du candidats attestant de son expérience professionnelle dans le domaine de l'exploitation de trains touristiques (cv, diplômes et formations validées).- Un extrait Kbis de moins de trois mois- L'ensemble des documents administratifs qui concourent à l'exploitation d'un petit train touristique et permettent d'exercer ce type d'activité (homologation du matériel, permis de conduire, contrôles techniques).- Attestations d'assurances en cours de validité.- Un document technique qui devra respecter le sommaire suivant :<ul style="list-style-type: none">-Présentation technique et photographique du petit train qui précisera : le modèle de locomotive, la motorisation, le nombre de wagonnets, les dimensions, les équipements (nombre de places, sonorisation, haut-parleurs, audio-guide), les dispositifs d'accessibilité accompagnés d'une documentation technique et du dernier procès-verbal de visite technique.-la tarification proposée aux usagers : enfants, groupes,-un prévisionnel de fréquentation,

VICHY

PATRIMOINE MONDIAL

	<ul style="list-style-type: none">-les modalités de commercialisation (vente de tickets à bord, réservation sur internet, moyens de paiement mis à la disposition des usagers),-le fonctionnement de l'activité :<ul style="list-style-type: none">planification de la circulation du petit train (jours et amplitudes horaires)-plan du parcours et durée, nombre de kilomètres, prise en compte de l'intérêt touristique et commercial,-moyens de communication,- Moyens en terme de personnel garantissant la continuité de l'activité et la qualité du service (cv, langues pratiquées, expérience de l'accueil).- Une proposition de redevance.- Tout élément que le candidat jugera utile pour démontrer sa motivation, ses compétences et la pertinence de sa proposition.
Point de contact où s'adresser pour tout renseignement	Le cahier des charges sera envoyé sur demande adressée par mail à l'adresse suivante : servicereglementation@ville-vichy.fr